



La contribution des suivis à long terme à l'évaluation de l'état de conservation des espèces en Europe



▲ De gauche à droite et de haut en bas :
forêt du Morvan (S. Boué, OFB) ;
bécassine des marais (M. Benmergui, OFB) ;
triton crêté (M. Charneau, OFB) ;
saumon atlantique (J.-P. Borda) ;
vison d'Europe (Réserve zoologique de Calviac) ;
grands dauphins (L. de Vries, OFB).

**GUILLAUME BODY^{1*},
CAMILLE GAZAY^{1,2},
NIRMALA SÉON-MASSIN³,
CAROLINE PENIL^{1**},
ELISABETH BRO⁴**

¹ OFB, Direction de la surveillance,
des évaluations et des données –
*Pérols, **Vincennes.

² Unité mixte de service Patrimoine naturel
OFB-CNRS-MNHN – Brunoy.

³ Muséum national d'histoire naturelle,
Centre thématique européen
sur la diversité biologique – Paris.

⁴ OFB, Direction de la recherche
et de l'appui scientifique, Unité Petite faune
sédentaire et espèces Outre-mer –
Saint-Benoist, Auffargis.

Contact : guillaume.body@ofb.gouv.fr

Tous les six ans, les États membres de l'Union européenne réalisent un rapportage caractérisant l'état de conservation des différentes espèces de la flore, de la faune et des habitats qu'ils habitent, au titre des directives « Oiseaux » et « Habitats-Faune-Flore ». Cet article présente la démarche à l'échelle française ainsi que quelques résultats. Il met en lumière le socle de connaissances qu'apportent les suivis à long terme des populations et des habitats, et la plus-value issue des études. Les expertises de qualité qui en découlent permettent in fine de mieux connaître la biodiversité, pour mieux la préserver.

Le travail présenté dans cet article a été effectué en 2018-2019 par l'ex-ONCFS pour ce qui concerne la coordination des suivis de mammifères et d'oiseaux, et par l'ex-AFB pour les poissons et écrevisses, ainsi que la flore et les habitats terrestres. Du fait de la fusion intervenue au 1^{er} janvier 2020 entre les deux établissements, ces travaux sont présentés ici sous le seul intitulé « OFB ». L'Unité mixte de service PatriNat (OFB, CNRS, MNHN), rattachée à l'OFB, coordonne des inventaires et études sur les oiseaux, sur les mollusques, sur les habitats et sur les espèces de milieux marins.

Un rapportage européen, à quoi ça sert ?

Les directives « nature » européennes ont été mises en place en 1979 (directive « Oiseaux ») et en 1992 (directive « Habitats-Faune-Flore ») à la suite de la signature de la Convention de Berne par l'Europe et par ses États membres. Les rapportages sont les outils utilisés par la Commission européenne (CE) pour évaluer l'état de conservation de la nature en Europe, et l'efficacité du réseau Natura 2000. Leurs résultats sont utilisés sous forme d'indicateurs pour informer les décideurs et le public aux niveaux